



PETR FQVD
FIGEAC QUERCY
VALLEE DE LA DORDOGNE

Comment financer mon projet ?

*Maires, conseillers et conseillères municipaux, secrétaires de
mairie, cette rencontre est faite pour vous !*

jeudi 28 septembre de 17h à 19h à la salle des fêtes de Gramat

En partenariat avec





Vincent LABARTHE

Président

PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne

Ordre du jour :

- La « contractualisation » C'est quoi ?
- La « contractualisation » Pour vous : « **Comment financer mon projet ?** »
- Présentation par les différents financeurs : Etat, Région, Département et Europe
- Questions/Réponses
- Vin d'Honneur



Qu'est-ce que le PETR ? L'OUTIL DE COOPERATION ENTRE LE TERRITOIRE ET LES PARTENAIRES

Ses missions :

- **Fédérer et porter** des actions et projets à l'échelle des communautés de communes membres
- **Porter et mettre en œuvre** les contrats avec la Région, l'Etat, le Département et l'Union Européenne.

Le PETR est ainsi un levier financier pour les collectivités locales

- **Animer** le programme LEADER (à travers le Groupe d'Action Locale)
- **Élaborer, réviser et mettre en œuvre** le Projet de territoire et la création des indicateurs du Bonheur Local Brut (BLB)
- **Animer de manière concertée** la Charte forestière de Territoire

La Contractualisation : C'est quoi ?

UN CONTRAT ENTRE UN FINANCEUR ET UN TERRITOIRE (DANS LE LOT A L'ECHELLE DES PETR) QUI PERMET DE S'ENTENDRE SUR LES PRIORITES DE DEVELOPPEMENT PARTAGEES ET DONC LES PROJETS A SOUTENIR FINANCIEREMENT ET PRIORITAIREMENT QUI REPENDENT A CES ENJEUX

- POUR LES PARTENAIRES FINANCIERS, LA CONTRACTUALISATION PERMET D'ACCOMPAGNER DE MANIÈRE OPÉRATIONNELLE LES COLLECTIVITÉS DANS LEUR PROJET DE TERRITOIRE ET DE MESURER LES EFFETS DE DEVELOPPEMENT INDUITS PAR LEUR INTERVENTION FINANCIERE
- POUR LES COLLECTIVITÉS, LA CONTRACTUALISATION PERMET D'ÊTRE ACCOMPAGNÉES DE MANIÈRE OPTIMALE PAR LES PARTENAIRES FINANCIERS ET LE TERRITOIRE

1- Un socle commun : Le projet de territoire du PETR : IL EST A LA BASE DE TOUS LES CONTRATS (DÉTAILLÉ DANS LA DIAPO SUIVANTE)

2- Un contrat de coopération ENTRE LE TERRITOIRE, REPRÉSENTÉ PAR LE PETR, ET LES FINANCEURS ETAT, RÉGION, DÉPARTEMENT, EUROPE. CHAQUE FINANCEUR DISPOSE D'UNE ENVELOPPE FINANCIÈRE À REDISTRIBUER SUR LES TERRITOIRES

3- Une maquette qui recense tous les projets en cours SUR LE TERRITOIRE DU PETR - ELLE PERMET AUX FINANCEURS ET AU PETR DE SUIVRE L'INSTRUCTION DES DOSSIERS DE SUBVENTION ET DE DISCUTER DES PROJETS (IMPACTS ATTENDUS, COMPLETITUDE DES DOSSIERS, PRIORITE AU REGARD DES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT PARTAGÉES DANS LE CONTRAT) – CET OUTIL EST MI-CHEMIN ENTRE LE MILLE FEUILLE TERRITORIAL ET LE DOSSIER UNIQUE DE FINANCEMENT SOUHAITÉ PAR BEAUCOUP

4- Un calendrier obligatoire POUR LE DÉPÔT DES DOSSIERS : INFORMER LE PETR, VIA VOS COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, LE PLUS EN AMONT POSSIBLE DE VOTRE PROJET ET DES FINANCEMENTS ENVISAGÉS – PAR EXEMPLE AU VOTE DE VOTRE BUDGET COMMUNAL OU DE VOTRE PPI

5- Obligation d'inscription des projets dans un programme opérationnel annuel du PETR DEPUIS 2023, LES PROJETS QUI NE PARAÎTONT PAS DANS LA MAQUETTE DE RECENSEMENT DU PETR PRÉSENTÉE EN DÉBUT D'ANNÉE NE SERONT PAS INSTRUITS PAR LA RÉGION OCCITANIE

André MELLINGER – Maire de Figeac et Vice-Président PETR FQVD en charge de la contractualisation

Un socle commun aux différents contrats, base de la stratégie de développement : le projet de territoire du PETR



**Projet de
Territoire PETR
FQVD**

ENJEU 1 :
Accompagner un
mouvement de
diversification du
tissu économique

- **Orientation 1 :** Soutien aux entreprises et à la relocalisation
- **Orientation 2 :** Agriculture durable et alimentation locale
- **Orientation 3 :** Tourisme durable

ENJEU 2 : Faire
vivre et vivre son
territoire

- **Orientation 4 :** Revitalisation des centres bourgs et requalification des espaces publics
- **Orientation 5 :** Cohésion sociale
- **Orientation 6 :** Mobilités durables et Accessibilités

ENJEU 3 : Valoriser
les aménités du
territoire pour
dynamiser
l'économie de
proximité

- **Orientation 7 :** Culture et Patrimoine
- **Orientation 8 :** Biodiversité et milieux écosystémiques
- **Orientation 9 :** Energie – climat - Economie circulaire

LA CONTRACTUALISATION POUR VOUS :

- CE SONT DIFFERENTS FINANCEURS AUTOUR DE LA TABLE POUR PARLER DE VOS DOSSIERS
- QUELQUES REFLEXES A AVOIR DANS LE PARCOURS D'INSTRUCTION
- UNE ORGANISATION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES ET DU PETR POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE RECHERCHE DE FINANCEMENTS

Je suis Maire de la commune de X, et j'ai un projet
Comment financer mon projet ?



Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 Subventions Région

<https://www.laregion.fr/-Des-solutions-pour-vos-projets>



<https://www.europe-en-occitanie.eu/>



FEDER Occitanie LEADER

Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026

**La Région Auvergne-Rhône-Alpes
FEDER Massif central**



<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

www.europeenauvergnerhonealpes.fr



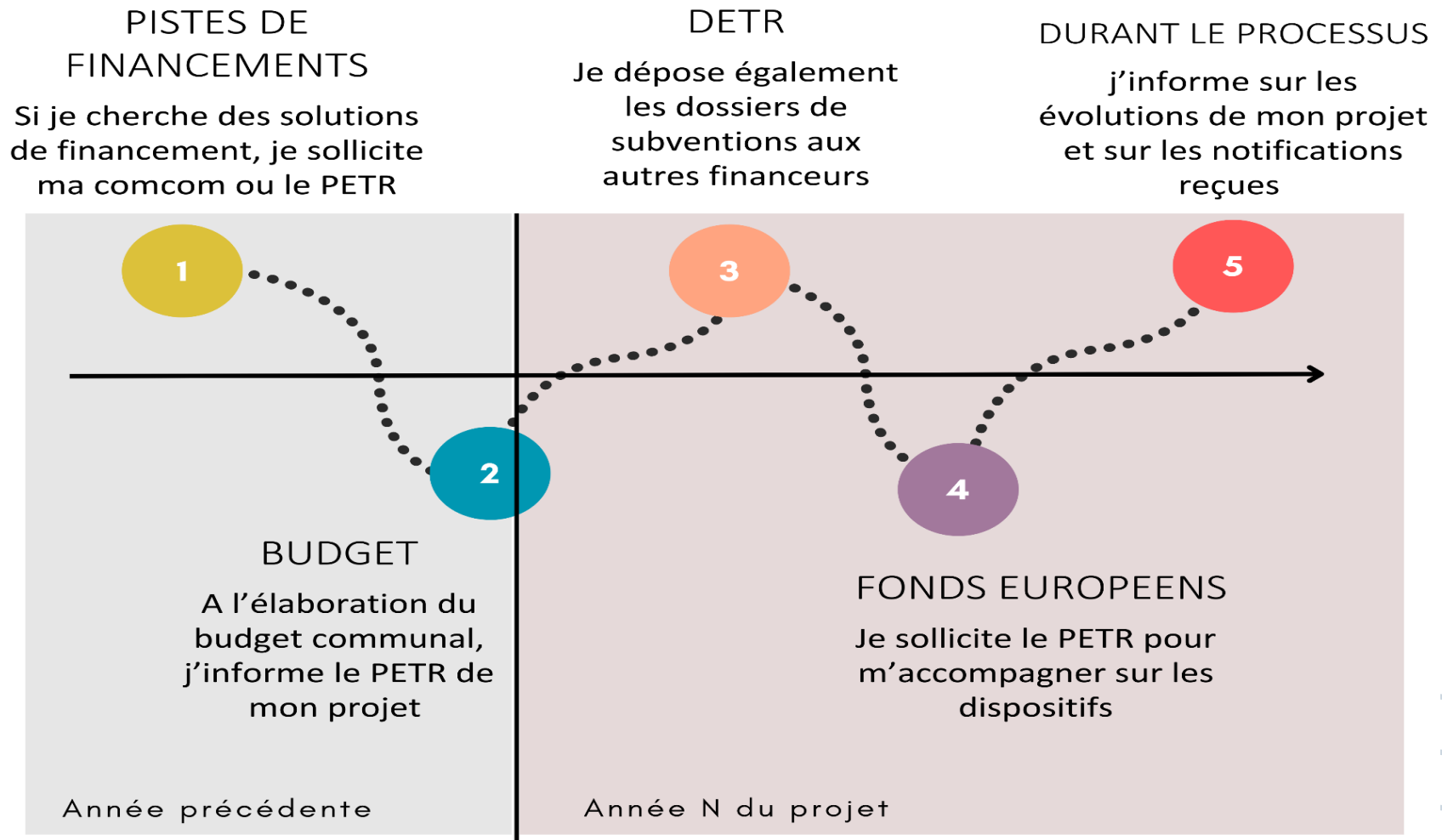
Fond d'Aide pour les Solidarités Territoriales (FAST)

<https://lot.fr/soutien-collectivites/liste-des-aides>

A L'ECHELLE PETR, LA CONTRACTUALISATION RECOUVRE :

- CTO : AVEC LA REGION, ENSEMBLE DES DISPOSITIFS REGIONAUX POUR LESQUELS LES PROJETS PUBLICS SONT ELIGIBLES
- CRTE : AVEC L'ETAT, DETR, DSIL, FONDS VERT
- DEPARTEMENT : FAST
- FEDER MASSIF CENTRAL
- FEDER OCCITANIE : EN PARTICULIER LA PRIORITE 5 – A DESTINATION DES TERRITOIRES
- LEADER : POUR LEQUEL LE PETR EST GAL

Le Chemin de financement de mon projet



UNE ORGANISATION TERRITORIALE SPECIFIQUE POUR VOUS AIDER DANS LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS



PETR FQVD

FIGEAC QUERCY
VALLEE DE LA DORDOGNE

GESTION DES CONTRATS

Nathalie FALLUEL – Chargée de mission contractualisation
contractualisation@petr-fqvd.fr



AIDE A LA RECHERCHE DE FINANCEMENT

Hervé TEYSSEDOU - Chargé de mission
Transition Energétique & Développement
Territorial
herv.teyssedou@grand-figeac.fr

CAUSSES et
VALLEE de la
DORDOGNE
communauté de communes



AIDE A LA RECHERCHE DE FINANCEMENT

Clara MAITRE – Chargée de mission
Service Ingénierie et développement territorial
developpementterritorial@cauvaldor.fr



GAL FQVD

FIGEAC QUERCY
VALLEE DE LA DORDOGNE

MONTAGE DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Marion BONVARLET - Chargée de Mission LEADER
leader@petr-fqvd.fr



PRESENTATION PAR LES DIFFERENTS FINANCEURS



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



L'ÉTAT

Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique

CRTE 2021-2026

Lucas TEYSSEIRE-ALLIRAND
Secrétaire Général Sous-préfecture Figeac



PRÉFÈTE DU LOT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **1) Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026**

- **2) Les principales dotations d'investissement de l'État**

- La DETR

- Le Fonds Vert

Contacts :

DETR/DSIL/FNADT :

Arrondissement de Figeac :

Béatrice Choppin : 05 65 34 89 89 - beatrice.choppin@lot.gouv.fr

Lucas Teysseire-Allirand : 05 65 34 89 90 - lucas.teysseire-allirand@lot.gouv.fr

Arrondissement de Gourdon :

Marie-Alice Faceira : 05 65 41 78 28 - pref-spg-collectivites@lot.gouv.fr

Jean-François Vergne : 05 65 41 78 27 - pref-spg-collectivites@lot.gouv.fr

Denis Villar : sp-gourdon@lot.gouv.fr

Fonds Vert : christine.debons@lot.gouv.fr

- **3) Le dispositif Villages d'Avenir – Plan France Ruralités**

- **Plateforme de recensement des aides publiques :**

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>



RÉGION

Contrat Territorial Occitanie

CTO 2022-2028

Vincent LABARTHE
Vice-Président Région Occitanie

Principes généraux pour l'ensemble des dispositifs territoriaux



LES CONTRATS TERRITORIAUX OCCITANIE 2022-2028 : 2 documents socle :

- Le **contrat cadre** qui fixe la **stratégie partagée** issue de la rencontre entre le Projet de Territoire et les orientations régionales et départementales

CTO
Voté Décembre
2022



- Les **Programmes Opérationnels annuels** qui **fixent la déclinaison opérationnelle** des contrats, dans le cadre d'une maquette financière partagée avec les différents partenaires financeurs

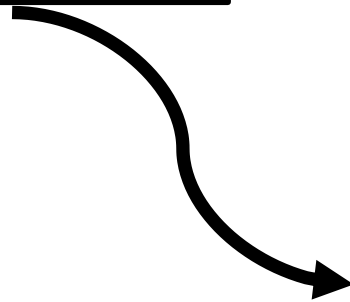
PO en cours
d'élaboration



Les objectifs du Pacte Vert Territorial



6 objectifs
territoriaux
+
1 objectif
transversal



Les projets soutenus dans le cadre des CTO et éligibles aux dispositifs doivent contribuer substantiellement à au moins **l'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert** et ne nuire à aucun des autres objectifs

LES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA VITALITE DES TERRITOIRES : les principes généraux

- **DES TAUX D'INTERVENTION HARMONISES**
 - Taux max pour les projets les plus exemplaires : 20% pour les espaces publics et 25% pour les équipements et services
 - Bonification possible de 5 à 10% pour les territoires à enjeux hors métropoles (Montagne, Bourgs Centres, QPV...)
- **UNE IMPLICATION FORTE DU TERRITOIRE DANS LES PROJETS AIDES PAR LA REGION :**
 - Autofinancement \geq 20%
 - **Aide Région plafonnée à la participation bloc local (commune + EPCI)**
 - Pour les projets structurants territoriaux (sport, culture, tourisme, dev éco, ...):
 - MO intercommunale privilégiée
 - Si MO communale, fonds de concours intercommunal souhaité, à un montant équivalent à celui de l'aide régionale dans le cas des Métropoles et des CA/CU
- **UNE APPROCHE JUSTE ET EQUILIBREE : 1 projet structurant par an et par commune/maître d'ouvrage**
- **UNE ATTENTION RENFORCEE A L'EXECUTION DES PROJETS :**
 - Par dispositif, pas de nouvelle affectation tant que la réalisation du précédent projet accompagné n'est pas justifiée à hauteur d'au moins 20%
- **UN CADRE DE DIALOGUE UNIQUE ENTRE LE TERRITOIRE ET LA REGION : **Tous** les projets qui sollicitent la Région doivent être inscrits dans un PO annuel**

Les principaux dispositifs en faveur des Territoires et du cadre de vie

- 1- Pour l'aménagement et la qualification environnementale d'espaces publics résilients (désimperméabilisations , végétalisation)
- 2- Pour les Bâtiments publics ERP : aide à la rénovation énergétique et aide à la mise en accessibilité
- 3- Spécifique aux Bourg-Centre Occitanie : aide pour leurs équipements structurants et à la rénovation des façades (en cours d'extinction)
- 4- Aide aux équipements d'accueil pour la petite enfance (structurant- Pacte Régional pour l'embauche)
- 5- Aide à la restauration collective utilisant les circuits courts (structurant- Pacte Régional pour une alimentation durable)
- 6- Aide à la création/extension des Maison de Santé ou Centre de Santé pluridisciplinaire (structurant)
- 7- Aides aux équipements sportif (structurant)
- 8- Aides aux équipement culturels (médiathèque, cinéma, musée- structurant)
- 9- Aide aux commerces de proximités (pass commerce)
- 10- Aide à la rénovation des logements communaux
- 11- Aide aux équipement touristiques (en cours d'élaboration)

CONCRÈTEMENT POUR VOS PROJETS 2023

Mars 2022

Etape n°1 : Contacter Le PETR ou les EPCI

- Pour vous aider à **identifier les dispositifs d'accompagnement** proposés par les partenaires
- Pour s'inscrire dans le **programme opérationnel du CTO**
- **Lien dématérialisé du document**



Etape n°2 : Déposer les dossiers de demande de subvention auprès de la Région

- **Avant tout commencement d'exécution des travaux**
- En mettant **le PETR et l'EPCI en copie** pour le suivi des opérations inscrites au Contrat Territorial

Etape n°3 : Vos projets d'investissement seront instruits par la Région en vérifiant :

- **Qu'ils répondent à au moins l'un des objectifs du PACTE VERT** sans porter atteinte aux autres
- **Qu'ils sont inscrits dans un Programme Opérationnel Annuel** du contrat territorial
- **Qu'ils sont complets et éligibles** au regard des critères propres au dispositif d'intervention visé



DEPARTEMENT

Fond d'Aide pour les Solidarités Territoriales (FAST)

Christian LAGIERE
**Chef du service Développement local
et Aides aux collectivités locales**
Département du LOT

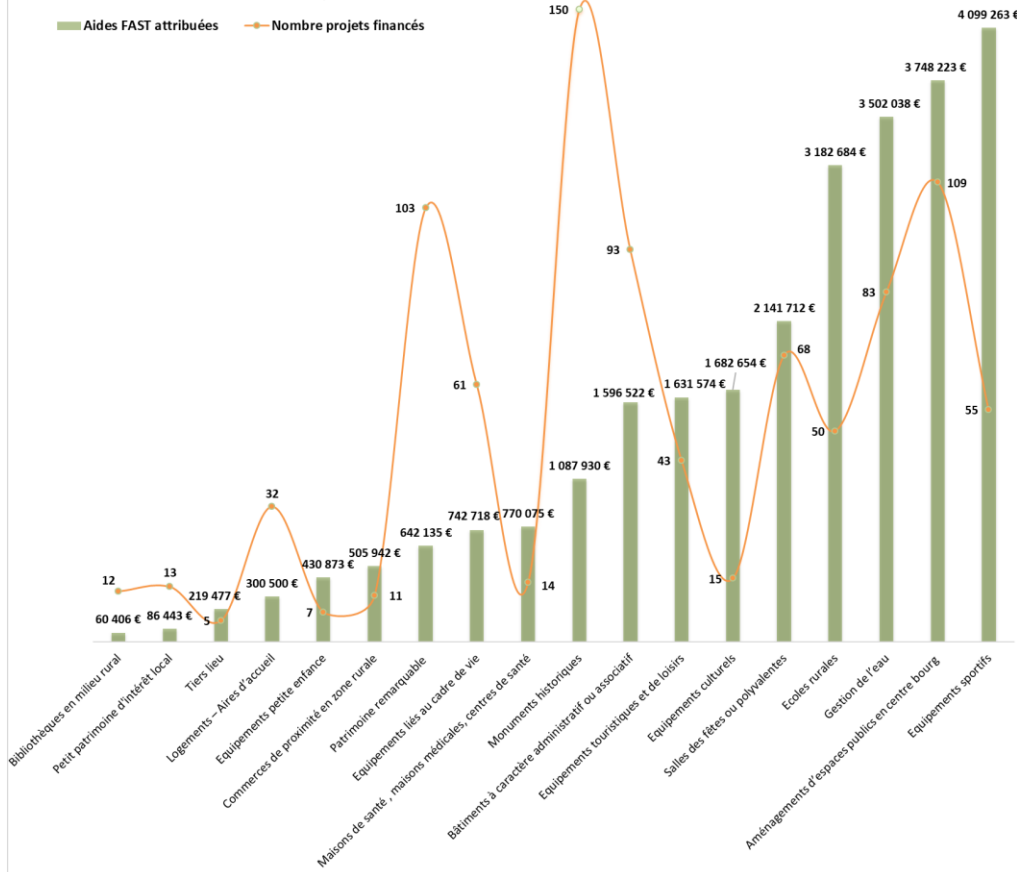
LE FAST

**Fonds
d'Aide pour les
Solidarités
Territoriales**



1. BILAN DU FAST

BILAN DU FAST PAR THEMATIQUES



- > Période 2017-2022 : 924 projets financés à hauteur de 26,34 M€ / 212 projets financés à hauteur de 5 M€ depuis le nouveau mandat
- > Nombreux projets liés au patrimoine
- > Coût important des projets équipements sportifs
- > Les projets d'aménagement des espaces publics, au regard du coût/nombre de projets, représentent l'investissement majeur du FAST

2. PRESENTATION DU FAST

UN ÉVENTAIL DE THÉMATIQUES

1	Aménagements liés à la santé
2	Petit patrimoine d'intérêt local
3	Bâtiments à caractère administratif ou associatif
4	Bibliothèques en milieu rural
5	Aménagements et équipements liés au cadre de vie
6	Salles des fêtes ou polyvalentes
7	Équipements petite enfance
8	Équipements touristiques
9	Équipements sportifs et de loisirs

10	Équipements culturels
11	Commerces de proximité en zone rurale
12	Aménagements qualitatifs d'espaces publics en centre-bourg ou centre-ville
13	Écoles rurales
14	Patrimoine remarquable
15	Monuments historiques
16	Gestion de l'eau
17	Logements- Aires d'accueil
18	Tiers lieux

DIFFÉRENTS TYPES DE PROJETS

- 1 Microprojet
- 2 Projet structurant
- 3 Projet d'intérêt départemental

PROJET D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL

Poursuite en 2023 des PID liés aux bâtiments et introduction de l'éco-conditionnalité

- > Prolongement sur l'année 2023 de la durée des PID liés à la rénovation et à la construction exemplaires des bâtiments

CLASSE INITIALE	CLASSE APRES TRAVAUX hyp 1
B	A
C	B
D	C
E	C
F	C
G	C

- En outre, tout projet de rénovation et de construction de bâtiments devra, pour bénéficier du FAST, intégrer un volet environnemental minimum en gain énergétique pour passage d'une classe énergétique à une autre avec atteinte au minimum de la classe C pour la rénovation et atteinte du niveau label effinergie pour les bâtiments neufs
- Réflexion en cours sur une prochaine génération de PID

UN SOUTIEN ACCRU

Renforcer les interventions financières départementales

- > Taux d'aide unique de 20 % pour les communes et les groupements de collectivités (fin de la modulation en fonction de l'effort fiscal)
- > Suppression du plancher de 20 000 € H.T. pour le petit patrimoine d'intérêt local
- > Suppression du plafond de dépenses éligibles de 100 000 € H.T. des microprojets
- > Mise en place du versement d'une avance 30 % de l'aide sur démarrage des travaux pour les projets bénéficiant d'une aide FAST supérieure à 30 000 €

3. Quelle attente du Département ?

Un dépôt des dossiers via la plateforme sur lot.fr

- > Les quatre pièces obligatoires pour pouvoir déposer et lancer l'instruction : la délibération, la notice descriptive, les plans, les estimatifs niveau APS
- > Des attributions d'aides au fil de l'eau avec des commissions permanentes mensuelles
- > Principe d'attribuer en CP lorsque l'opération est prête à démarrer, afin d'asseoir l'aide sur le coût réel

Les points de vigilance

- > Pour tout projet bâtiments publics, réaliser en amont un diagnostic de performance énergétique
- > Mettre des clauses sociales (au moment du dossier de consultation des entreprises) dans les marchés publics travaux pour toute aides FAST sollicitée de plus de 50 000 €
- > Pour les projets d'espaces publics, missionner un architecte, urbaniste ou paysagiste concepteur comme mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- > Avoir une démarche la plus exemplaire en matière environnementale sur un projet pour qu'il puisse être le mieux financé possible

Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL)



Une **assistance technique, administrative, financière et juridique** aux Communes et aux Communautés de Communes pour mener à bien leurs projets dans des domaines variés :

- la **construction** ou les **équipements publics**,
- la **gestion du domaine public** ou la **gestion foncière**,
- l'**entretien du patrimoine historique**,
- les **ouvrages d'art**,
- la **route**,
- ou bien encore l'**informatique**...

<https://lot.fr/soutien-collectivites/amenagement-ingenierie>



Les Fonds Européens



LEADER

Jean-Pierre LOREDO

Vice-Président GAL Figeac Quercy Vallée de la Dordogne

Co-Président REGAIN

D'où vient le fond européen LEADER = Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale

La PAC = Politique Agricole Commune



2^{ème} pilier

Politique pour le développement rural



Fonds Européen Agricole pour le
Développement Rural (FEADER)



LEADER = 5% du FEADER

LEADER 2023-2027 en Occitanie

→ 73,5 M€ de FEADER (= 16,4% de la dotation FEADER régionale) = 14,7 M€/an

→ 37 territoires LEADER (GAL= Groupe d'Action Local)

→ Région = Autorité de gestion = elle gère la réglementation et l'instruction juridique des demandes d'aide et des demandes de paiement.

Un dossier peut être présenté en Comité de programmation une fois validé par la Région.

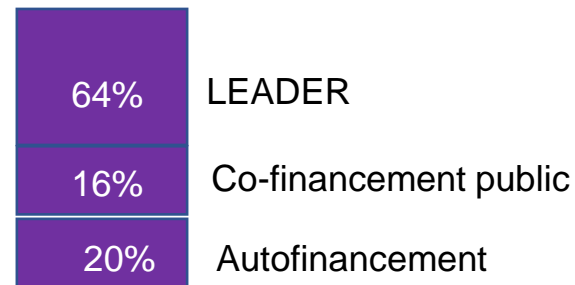
LEADER PETR FQVD = 2 549 282 €

→ Intervient au maximum à 64% du coût total du projet

→ Plancher minimum :

- 10 000€ pour les porteurs publics
- 4 000€ pour les porteurs privés

→ Plan de financement idéal :



Pour prétendre à une subvention, le projet doit répondre aux enjeux de la Stratégie Locale de Développement FQVD (*NB : chaque territoire a sa propre stratégie*) :

- **Fiche-action 1** = Accompagner le territoire vers un changement de paradigme en termes de développement (diversifier le tissu économique / réduire pour économiser les ressources / relocaliser la production et la consommation pour le territoire)
- **Fiche-action 2** = Accompagner le territoire vers un équilibre (garantir une équité d'accès aux services et aux équipements à tous les habitants / soutenir le bien-vivre ensemble / accompagner la mise en réseau du territoire)
- **Fiche-action 3** = Révéler les ressources du territoire comme principe d'un développement local juste et résilient (valoriser le territoire et ses ressources, le connaître et le faire connaître / faire des patrimoines locaux et des habitants les véritables leviers d'une territoire résilient)

À RETENIR

- Dépôt des demandes d'aide et de paiement par le porteur de projet sur la plate-forme **EUROPAC** après sélection du projet par le Comité de Programmation FQVD
- **Ne pas engager de dépenses avant la sollicitation LEADER** et la réception du récépissé de dépôt
- Le projet doit être **cofinancé** par une ou plusieurs aides publiques nationales (l'autofinancement public = cofinancement)
- Le porteur de projet doit **faire l'avance** de toutes les dépenses
- La subvention LEADER est versée après l'acquittement de toutes les factures et l'obtention des cofinancements
- Le maître d'ouvrage public veille au respect du code des marchés publics

CALENDRIER

Conventionnement Région / GAL au cours du 1^{er} semestre 2024 = pas de dépôt de dossiers EUROPAC possible pour l'instant

En attendant, pré-dépôt possible avec le GAL uniquement pour des projets urgents et qui n'ont pas commencés (urgent = dépenses avant fin 2023)

NATHALIE FALLUEL

Chargée de mission contractualisation



PETR FIGEAC QUERCY VALLEE DE LA DORDOGNE
8 avenue du Général De Gaulle - 46100 Figeac
05 65 14 08 69



NATHALIE NIAUCEL

Gestionnaire administrative et développement territorial



PETR FIGEAC QUERCY VALLEE DE LA DORDOGNE
8 avenue du Général De Gaulle - 46100 Figeac
05 65 14 08 69



MARION BONVARLET

Chargée de mission LEADER



PETR FIGEAC QUERCY VALLEE DE LA DORDOGNE
8 avenue du Général De Gaulle - 46100 Figeac
05 65 14 08 69 - 07 89 09 42 51



Pour les communes situées sur le
PNR des Causses du Quercy

Jean-François HESSEL

05-65-24-20-50 (PNR) / 07-88-27-83-31 (portable)



FEDER Occitanie

Marine COTERET

Directrice PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne

LES 5 PRIORITÉS DU PR OCCTANIE 2021-2027

1. *Soutenir une relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante*
302 M€ de FEDER
2. *Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée*
186 M€ de FEDER
3. *Agir face à l'urgence climatique en développant les mobilités douces urbaines*
21 M€ de FEDER
4. *Former et accompagner pour favoriser le parcours vers l'emploi et la création d'activité*
163 M€ de FSE+
5. **Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources**
134 M€ de FEDER



Focus sur la Priorité 5

« Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources »

PRIORITÉ 5 : PROMOUVOIR LE RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL EN RÉDUISANT LES DISPARITÉS ET EN VALORISANT LES RESSOURCES

Action 1 – Améliorer le cadre de vie des habitants : services publics de proximité pour QPV et zones rurales

Rural : 13 M€ Urbain : 25M€

Action 2 – Lutter contre la désertification médicale : MSP, Centres de santé pour QPV et zones rurales

Rural : 3M€ Urbain : 7M

Action 3 – Développer l'hébergement d'urgence à destination des populations fragiles et marginalisées : hébergement d'urgence, accueil de transition

Rural : 4M€ Urbain : 4M€

Action 4 – Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous : équipements structurants à vocation touristique, infrastructures cyclotourisme...

Rural : 11M€ Urbain : 21M€

Action 5 – Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou en travail social et d'enseignement supérieur : CFA, IFSI/IFAS/IFMS, infrastructures Villes Universitaires d'Equilibre

Rural et Urbain : 30M€

Action 6 – Volet Pyrénées : diversification tourisme 4 saisons, patrimoine, démarches collectives

Rural : 8,5M€ Urbain : 8,5M€

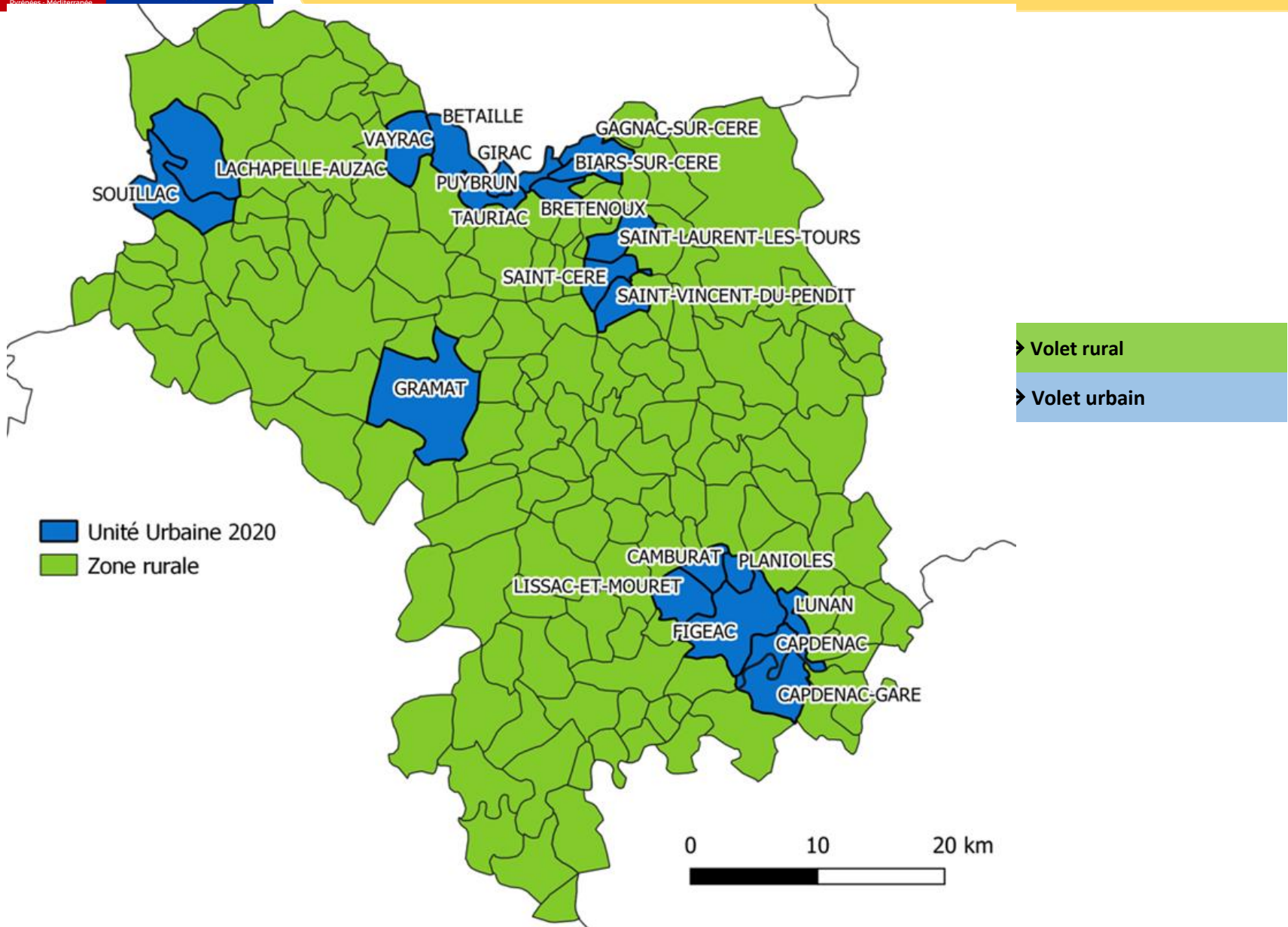


PRIORITÉ 5 : PROMOUVOIR LE RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL EN RÉDUISANT LES DISPARITÉS ET EN VALORISANT LES RESSOURCES

Typologie d'actions et seuils d'éligibilité

	QPV	Urbain	Rural
Action 1 : Améliorer le cadre de vie des habitants	200 000 €	Non éligible	150 000 €
Action 2 : Lutter contre la désertification médicale	200 000 €	Non éligible	150 000 €
Action 3 : Développer l'hébergement d'urgence à destination des populations fragiles et marginalisées	200 000 €		150 000 €
Action 4 : Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous	500 000 €		200 000 €
Action 5 : Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales...		300 000 €	

Une distinction urbaine/rural (INSEE, Aire urbaine)



Priorité mise en œuvre à travers les **Approches Territoriales Intégrées (ATI)** définies sur le périmètre géographique, la stratégie du territoire et la gouvernance des Contrats Territoriaux Occitanie.

Le PETR FQVD a candidaté en Août 2022 – sa candidature a été retenue en décembre 2022 – une convention d'association pour la durée du Programme a été signée entre le PETR – Chef de file et la Région Occitanie - Autorité de Gestion.

- Nouvelle opportunité de financement pour les porteurs de projets : *le FEDER est cumulable avec les fonds Etat, Région et Département mais pas avec LEADER. Toutefois, compte-tenu de la rigueur règlementaire, les « trop petits » montants pourraient ne pas être retenus...*
- Pas d'enveloppe réservée par territoire *d'où l'intérêt de pré-identifier les opérations potentiellement éligibles le plus tôt possible*
- Le dépôt et L'instruction des dossiers se font au fil de l'eau – *pas de calendrier*
- Toutes les opérations sollicitant les crédits FEDER 21-27 de la priorité 5 seront soumises à **l'avis de pré-sélection du COPIL ATI** notamment pour vérifier la contribution du projet à la stratégie du territoire et aux objectifs de la priorité 5 FEDER

Comment financer mon projet ?

Pour vérifier l'éligibilité potentielle, un accompagnement préalable au dépôt du dossier est fortement recommandé :

- Vous vous rapprochez préalablement du PETR pour vérifier l'éligibilité potentielle et, le cas échéant, préparer une pré-demande : plan de financement (*doit impérativement distinguer l'origine des fonds sollicités : Etat, Région, Département, autres (à préciser), orientation stratégique...*)
- Vous renseignez et envoyez une fiche pré-projet et le courrier d'incitativité : ces éléments doivent être impérativement être transmis avant notification des marchés travaux, l'idéal est de le faire en phase APD.
- *(La demande d'aide doit être déposée auprès de l'organisme auprès duquel la subvention est sollicitée avant le commencement de l'opération afin de justifier de l'effet incitatif (sans cette aide le projet ne pourra être réalisé).*
- Le PETR organise une rencontre avec la Région, si l'éligibilité potentielle est confirmée, votre opération est fléchée au titre de l'ATI (*cela ne présage aucunement de l'éligibilité stricto sensu qui est déterminée en phase d'instruction*)

En fonction du calendrier de réalisation de l'opération, en lien avec le PETR, chef de file ATI, la Région revient vers le porteur pour l'accompagner au montage et au dépôt de son dossier formalisé sur le portail en ligne e-Synergie

- Un avis de pré-sélection/d'opportunité sera rendu lors d'un COPIL organisé par le PETR – Chef de file de l'ATI FEDER

L'avis de pré-sélection ne présage pas l'avis final de l'Autorité de Gestion mais constitue une étape préalable à l'instruction et à la programmation du dossier par la Région Occitanie, Autorité de gestion des fonds européens, qui s'assurera de l'éligibilité du dossier.

- **L'instruction et la sélection des dossiers sont réalisées par la Région.** *Le délai dépend de plusieurs facteurs, notamment de la complexité du dossier, de sa complétude, de l'analyse réglementaire (commande publique par ex.) et du délai de notification des autres cofinancements.*



FEDER Massif Central

Marine COTERET – Directrice
PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne

PRIORITE 7 – FEDER Massif Central

PROGRAMME REGIONAL FEDER/FSE+/FTJ Auvergne-Rhône-Alpes 2021- 2027

- Le **Programme Auvergne-Rhône-Alpes et des territoires Rhône Saône et Massif Central FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027** a été adopté le 31/10/2022 par la Commission Européenne.
- Le volet interrégional Massif Central est intégré au sein du Programme FEDER de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et devient la **Priorité 7 ‘Massif Central’**. Celle-ci va bénéficier de **40 M€ de FEDER** spécifiquement mobilisés pour le territoire.
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes devient Autorité de Gestion FEDER pour le volet Massif Central et fait suite au GIP Massif Central qui était Autorité de Gestion sur la période 2014-2020.
- Le programme fixe les grandes orientations pour les fonds européens 2021-2027 et les modalités précises de gestion sont fixées dans le **Document de Mise en Œuvre (DOMO)**.

Pour en savoir+ sur les fonds européens et la programmation 2021-2027 :



- *un site internet dédié : www.europeenauvergnerrhonealpes.fr*
- *une vidéo sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=vXzv5X2ckHw&t=3s>*



LE MASSIF CENTRAL : PÉRIMÈTRE ET CHIFFRES CLÉS

La **priorité 7 'Massif Central'** soutient des projets permettant de préserver et de développer ce territoire.

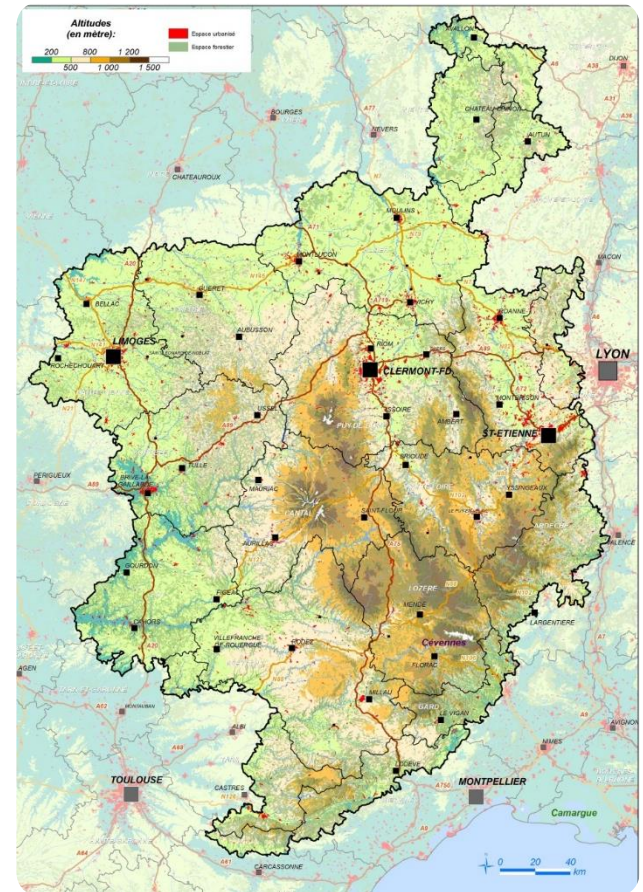
→ Périmètre éligible : **l'ensemble des communes du territoire géographique du Massif central**

Liste des communes du Massif Central téléchargeable sur le site internet : www.europeenauvergnerhonealpes.fr

→ **313 communes dans le Lot dont 169 communes dans le PETR Figeac-Quercy-Vallée de la Dordogne**

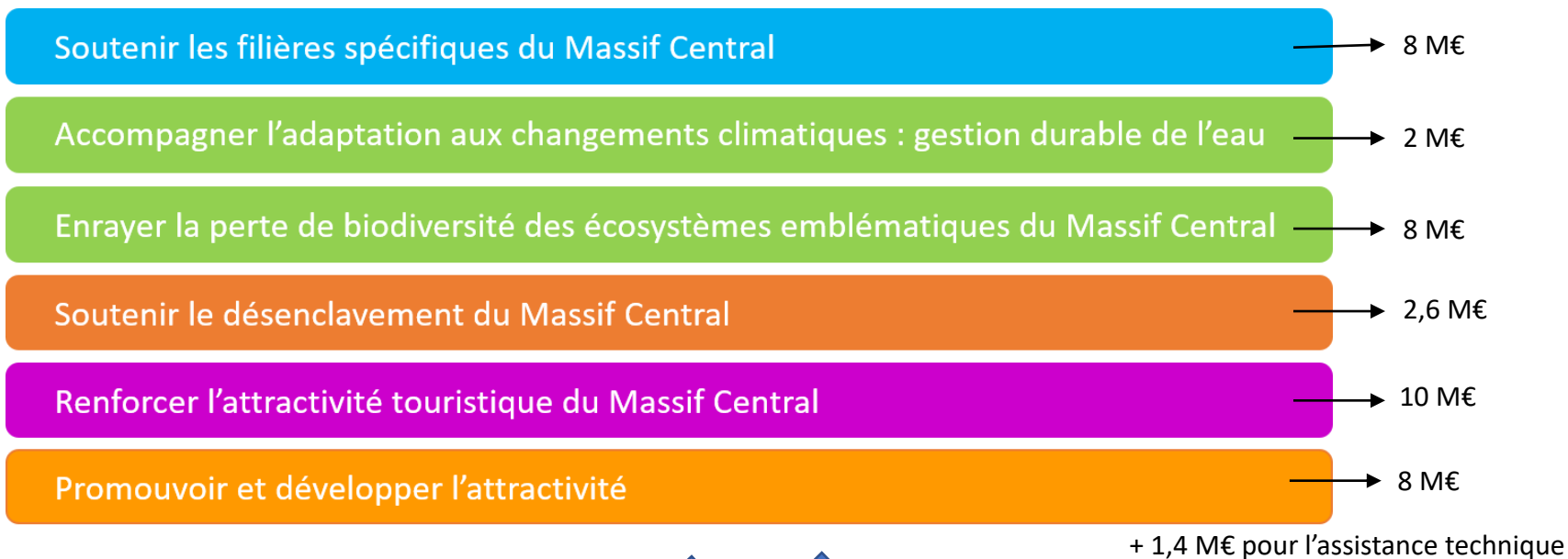
Chiffres clés du Massif Central

- 4 régions (Nouvelle Aquitaine, Bourgogne France Comté, Auvergne Rhône-Alpes, Occitanie)
- 22 départements et 3 942 communes
- Près de 4 millions d'habitants
- 42% de la montagne française



QUELLES THEMATIQUES POUR LE MASSIF CENTRAL ?

La priorité 7 'Massif Central' est construite autour de **6 thématiques** :



40 M€ de FEDER mobilisé (38,6 M€ + 1,4 M€)
pour traiter les 6 thématiques



Consultez les fiches DOMO liées à la Priorité 7
'Massif Central' sur le site internet :
www.europeenauvergnerhonealpes.fr

LA RÉGION VOUS SIMPLIFIE LES FONDS EUROPÉENS

- **Taux moyen d'intervention FEDER de 54%** pour la priorité 7 'Massif Central'
- Intervention du FEDER seul ou en cofinancement (État, Région, Département...)
- **Dépôt** des demandes de subvention **au fil de l'eau** pour toutes les mesures

- Instauration d'un **plancher de 50 000€ de subvention FEDER minimum à l'issue de l'instruction**
- **Dépenses** prises en compte **en HT uniquement**

- **Simplification de la gestion :**
 - Frais de personnel : 36,92€ de coût horaire par heure travaillée sur une base annuelle de 1488 heures
 - Utilisation des montants forfaitaires pour les opérations de 200k€ de coût total maximum.
 - Systématisation des options de coûts simplifiés : de 7% à 40% selon les dépenses présentées dans le plan de financement



Une équipe dédiée 'Massif central' est là pour vous aider dans le montage de votre dossier
(détail de vos interlocuteurs dans la plaquette qui vous a été transmise)

VOS INTERLOCUTEURS AU SERVICE FEDER – Unité Ouest

Priorité Massif Central

Thématique Filière

Corinne PELLION - corinne.pellion@auvergnerhonealpes.fr
Sandrine PEYRAT - sandrine.peyrat@auvergnerhonealpes.fr

Thématique Gestion durable de l'eau

Colline BERILLEY - colline.berilley@auvergnerhonealpes.fr
Yannick ROMANAZ - yannick.romanaz@auvergnerhonealpes.fr

Thématique Biodiversité

Rosa GOMES - rosa.gomes@auvergnerhonealpes.fr
Yannick ROMANAZ - yannick.romanaz@auvergnerhonealpes.fr

Responsable Unité Ouest FEDER : Claire GATTI - claire.gatti@auvergnerhonealpes.fr
Responsable Service FEDER : Stéphanie COURIO - stephanie.courio@auvergnerhonealpes.fr

Thématique Désenclavement

Julien SERGENT - julien.sergent@auvergnerhonealpes.fr
Madeleine-Sophie TAITHE - madeleine-sophie.taithe@auvergnerhonealpes.fr

Thématique Tourisme

Corinne PELLION - corinne.pellion@auvergnerhonealpes.fr
Yoann POLLET - yoann.pollet@auvergnerhonealpes.fr
Paula TEIXEIRA - paula.teixeira@auvergnerhonealpes.fr

Thématique Attractivité

Michaël BRAZILLIER - michael.brazillier@auvergnerhonealpes.fr
Ségolène RABIER - segolene.rabier@auvergnerhonealpes.fr
Paula TEIXEIRA - paula.teixeira@auvergnerhonealpes.fr



QUESTIONS / REPONSES



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Le Bonheur Local Brut *c'est ici et maintenant !*

un projet de recherche-action
pour mesurer
ce qui compte vraiment

Mesurer **ce que nous vivons** au quotidien plutôt que ce que nous produisons

Qu'est ce qui contribue au **Bonheur Collectif** sur notre territoire ?



Construisons ensemble notre vision

Comment le mesurer pour guider les **politiques locales** ?

Rendez-vous
Mardi
14 novembre
16h-19h